



**COMMUNE DE MAUREILHAN**  
**DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

# **Modification n°2**



### **Pièce 5.1 : Liste des servitudes d'utilité publique**

Révision générale du PLU approuvée par DCM du : 30/06/2011	Modification simplifiée n°3 du PLU prescrite par arrêté municipal du : 19/04/2019	Modification simplifiée n°3 devenant modification n°2 par arrêté municipal du : 01/02/2022	Enquête publique du : au	Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du :
---	--	---	-----------------------------	--



**La liste des servitudes d'utilité publique est modifiée pour prendre en compte la proposition de plan du périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques classés du château de Maureilhan et de l'église Saint-Baudile. Il doit se substituer aux périmètres de 500 mètres autour de ces patrimoines.**

Code nom officiel de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui l'a institué	Ministère ou Service Départemental responsable de la servitude
<b>A5</b> Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		Loi n° 62-904 du 4 août 1962	Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône Languedoc
<b>AC1</b> Servitudes relatives à la protection des monuments historiques classés	Château de Maureilhan Église St-Baudile	18 décembre 1980 3 mai 2007 <b>Projet de périmètre délimité des abords autour de ces deux monuments historiques (proposition du 27 mars 2018)</b>	DRAC - UDAP, Direction Régionale des affaires culturelles - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 5, rue Salle l'Évêque - CS 49 020 34 967 MONTPELLIER Cedex 2
<b>EL5</b> Servitude de visibilité sur les voies publiques		Code de la voirie routière - articles L.114-1 à L.114-6	Ministère de l'Équipement
<b>EL6</b> Servitude grevant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes	R.N. 112	Décret du 30/11/1961 Décret du 24/10/1962 Loi du 03/01/1969 Loi du 18/08/1970	Ministère de l'Équipement
<b>I3</b> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de Gaz	Canalisation DN 150 Antenne de Maureilhan - BSN		GRT gaz Région Rhône - Méditerranée Agence du Midi 5 rue de Lyon 13015 Marseille
<b>I4</b> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne à 225 KV Livière-St-Vincent  Ligne à 225 KV Gaudière-St-Vincent (ouvrage projeté)		E.D.F.-G.E.T. Languedoc-Roussillon 20 bis, ave de Badones 34500 BEZIERS
<b>Int 1</b> Servitude relative au voisinage des cimetières	Cimetière	Code de l'Administration communale Art. 442, 443	Ministère de l'Intérieur Mairie de Maureilhan

<p><b>PT 3</b></p> <p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications</p>	<p>Câble n° 284-01 Béziers-St-Pons</p>	<p>Arrêté du 23 février 1963</p>	<p>P.T.T. (DOTRN Toulouse)</p>
<p><b>Pt 4</b></p> <p>Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public</p>		<p>Code des Postes et Télécommunications article L 61-1</p>	
<p><b>T 1</b></p> <p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p>	<p>Chemin de fer</p>	<p>Loi du 15 juillet 1845</p>	<p>S.N.C.F.</p>
<p><b>T 4</b></p> <p>Servitudes aéronautiques de balisage (aérodrome civil et militaire)</p>	<p>Aérodrome de Béziers - Vias Arrêté du 15/01/1977 modifié le 31/12/1984</p>		<p>DDE Bases Aériennes</p>
<p><b>PM 1</b></p> <p>Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles</p>		<p>P.P.R.I. approuvé sur le commune 15 avril 2009</p>	<p>Ministère de l'Environnement Service Eau Environnement et Risques DDE Montpellier</p>